

L'an deux mille dix-sept et le cinq Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 24 Novembre 2017

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE PROVOST Virginie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : LE MOIGNE André , MARQUET Sophie,

Secrétaire de séance : Mme Paulette SARRAZIN

Après lecture donnée par Hervé GUERIN , le compte rendu de la séance en date du 14 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

001- BUDGET COMMUNAL 2017 :

MODIFICATION DU BUDGET N° 2/2017 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal, afin de d'inscrire le versement de la Taxe d'aménagement reversée par la communauté de communes et les dotations départementales qui viennent de nous être notifiées. Il s'agit de la Taxe Additionnelle au Droits de Mutation et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle.
La taxe d'Aménagement doit s'inscrire au niveau de la section d'Investissement ce qui nous permet de majorer les prévisions sur l'opération « accessibilité des bâtiments ».

Après en avoir Délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

Cpte 10226 : Taxe Aménagement : + 1 200.00

DEPENSES :

Opération 63 Accessibilité Bâtiments

Cpte 2131 : Immobilisations Corporelles + 1 200.00

SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Cpte 73223 : Fonds de Péréquation FPIC : + 4 982.00

Cpte 7351 : Taxe consommation finale électricité : + 3 000.00

Cpte 7381 : Taxe Additionnelle aux droits de mutation : + 22 762.00

Cpte 74832 : Attribution du Fds Dép Taxe Prof : + 15 419.00

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics : + 12 163.00

Cpte 615221 : Entretien Autres Bâtiments : + 30 000.00

Cpte 6156 : Maintenance : + 1 000.00

Cpte 623 : Publicité, Publication, Relations Publiques : + 1 000.00

Cpte 626 : Frais Postaux et Communications : + 1 000.00

Cpte 6283 : Frais de nettoyage des Locaux : + 1 000.00

INDEMNITES TRESORIER :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités légales au comptable M. GARRIGA Jean-Marc.

VU l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 100 % et de Confection de Budget à M. Jean-Marc GARRIGA , Trésorier en poste, à compter de l'exercice 2017 ; les crédits sont inscrits au budget au compte 622.

INDICATEUR DE QUALITE DES COMPTES LOCAUX :

Le secrétaire de Mairie a demandé à la Trésorerie de lui fournir l'indicateur de qualité des comptes de la commune ; comme cela se pratiquait par le passé. Le comptable a répondu favorablement, l'indice communiqué pour l'exercice 2016 est de 20.8 ce qui correspond à une excellente qualité comptable. Les échanges réguliers avec la Trésorerie se passent très bien.

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE :

Une demande de subvention est parvenue en Mairie pour un voyage scolaire organisé en Italie par des professeurs du Collège Ausone de Bazas ; un enfant de la commune est concerné. Le Conseil Municipal vote une subvention de 40 € qui sera versée sur l'exercice 2018.

-002- ASSURANCES INCAPACITE DU PERSONNEL AUPRES DE LA CNP :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2018. Monsieur Le Maire précise que la prime annuelle afférente à ce contrat englobe les frais de gestion. Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition d'assurance reçue en mairie.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal DECIDE de souscrire au contrat assurance du personnel titulaire et non titulaire proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2018 ; et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

-003- LOGEMENTS COMMUNAUX :

Logement du n° 17 Le Bourg :

Le locataire a demandé à la commune l'installation d'un poêle à granules et la révision des menuiseries.

Christian PERAUDEAU et le Maire se sont rendus sur place pour évaluer les besoins, les menuiseries ne disposent pas d'une surface de recouvrement assez importante ce qui laisse passer l'air. Des devis ont été demandés pour changer les menuiseries défectueuses par des menuiseries en PVC et pour l'installation d'un poêle. Devant le montant des propositions, le Conseil Municipal décide de changer les menuiseries défectueuses au plus vite et d'attendre pour constater l'amélioration apportée avant d'installer un équipement onéreux et particulier pour du locatif. Il est décidé de se rapprocher du SIPHEM pour connaître les possibilités offertes en matière d'aides financières pour l'isolation.

Logement du n° 16 Le Bourg :

La Locataire nous a signifié son départ par lettre recommandée reçue le 18 Novembre 2017, Une candidature spontanée s'est manifestée et doit visiter l'appartement dans les jours qui viennent et tenir le Maire informé de la suite donnée.

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CdC du Bazadais a délibéré le 28 septembre 2017 en faveur d'une modification de ses statuts, afin de maintenir l'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que la bonification de la dotation globale de fonctionnement bénéficie aux communautés de communes à FPU répondant à certains critères démographiques et exerçant un nombre de compétences plus important que celui de leur catégorie. Sous l'effet des lois ALUR et NOTRe, les exigences en termes d'exercice de compétences se sont renforcées pour toutes les communautés de communes et notamment celles bénéficiant de la « DGF bonifiée ».

Monsieur Le Maire précise que pour continuer de bénéficier de cette bonification à compter du 1^{er} Janvier 2018 ; la Communauté de communes devra exercer trois compétences supplémentaires..

Il a été décidé lors du Conseil Communautaire de retenir les compétences :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la communauté de communes du Bazadais votée en Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Lors du dernier Conseil Communautaire, il a été décidé d'appliquer un taux de 1 % sur l'ensemble des communes au titre de la Taxe d'Aménagement ; les communes ayant la possibilité de fixer la part communale entre 0 et 4 %. Comme décidé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le taux de la commune reste fixé à 2 %.

Hervé GUERIN, qui a assisté aux travaux de la Commission Finances, parle des exonérations prévues par la Communauté de Communes pour l'ensemble du territoire. Il confirme que les bénéficiaires de prêt à taux zéro ne seront pas exonérés de la Taxe d'Aménagement.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Devant les modifications intervenues dans plusieurs Conseils Municipaux suite à un décès, des démissions, de nouvelles élections ou autres ; les commissions communautaires ont été revues. Monsieur Le Maire donne le détail au Conseil Municipal est donne un tableau actualisé.

QUESTIONS COMMUNAUTAIRES DIVERSES :

Bœuf Gras : une aide de 300 € par bœuf présenté a été votée par la CDC, un débat a été ouvert sur une règle de présentation de ces derniers : avec cornes ou sans corne.

Emprunt : Il a été souscrit un emprunt de 250 000 euros pour la ligne de Trésorerie avant l'augmentation des taux.

Effacement de Dettes : Des effacements de dettes ont été accordés pour des créances irrécouvrables pour 3 797.42 . Le Conseil Communautaire n'a pas validé la demande d'inscription de 7 226.68 de créances plus récentes qui concernent les exercices 2016 et 2017 car selon lui des poursuites peuvent être encore engagées.

-005-LES SYNDICATS :

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE annonce que la prochaine réunion est fixée au 20 Décembre et qu'une nouvelle réglementation pour la déchetterie de Langon va être mise en place. Il fera le compte rendu à la prochaine séance

ECOLE d'AILLAS :

Virginie LE PROVOST et Patrice POUBLAN donnent le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole.

Les représentants des parents d'élèves ont été élus avec 37.10 % de participation ; il leur a été demandé de produire une liste avec leurs coordonnées et leurs photographies à l'attention des familles.

Les effectifs sont de 105 élèves. Il a été communiqué les nouveaux horaires de fonctionnement sur quatre jours soit : le matin de 8 Heures 30 à 12 Heures et de 13 Heures 30 à 16 Heures l'après-midi. Le portail sera ouvert à partir de 8 Heures 20 et la garderie fonctionne de 7 Heures 30 à 8 H 20 et de 16 Heures à 18 Heures 20. Les activités proposées pendant la garderie : dessin et danse.

Le projet d'école est basé sur cinq axes :

- Histoire des arts
- Améliorer les compétences classes CM1 et CM2
 - Science
 - Anglais
- Elèves en difficulté
- Projet Commun : « Autour du Monde » musiques, danses ...avec une exposition en fin d'année
- Point Lecture

Un exercice incendie programmé a été réalisé avec évacuation en 1 minute 50, Au niveau de la sécurité intrusion une représentante du rectorat est venue sur place. La coopérative fonctionne avec une participation des familles de 5 € à chaque sortie.

SIVOS DE BAZAS :

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 22 Novembre.

Sur 2327 élèves scolarisés, ils sont 1289 inscrits au transport soit 55.35 % qui prennent le bus. Les circuits sont tous complets voir au-delà et on compte sur les absences pour respecter le seuil.

Au niveau des impayés 6000 € ont été récupérés.

Il a été décidé la modification de circuits et de certains arrêts de bus.

Les travaux de restauration semblent engendrer un manque de sécurité au niveau de l'accès.

Pour ce qui est des travaux du parking du collège, une esquisse du projet a été envoyée à la Région. La prochaine réunion a été fixée au 12 Décembre 2017. Des exercices d'évacuation des bus sont prévus les 18 et 22 Décembre.

ECOLE DE GRIGNOLS

Conseil d'Ecole :

Paulette SARRAZIN a assisté à la dernière réunion du Conseil d'Ecole ; il a été à surtout question du passage de l'école à quatre jours.

Les positions sont les suivantes :

- Passage aux 4 jours pour l'Association des Parents d'Elèves suite à un sondage
- Passage aux 4 jours pour l'équipe enseignante
- Maintien aux 4.5 jours pour le SIVOS de Grignols

Cette réunion a été très houleuse et pas très bien ressentie par plusieurs participants.

Réunion des Maires :

La Présidente du SIVOS, suite à la dernière réunion du syndicat, qui a voté pour le maintien de l'école sur 4.5 jours, a décidé de réunir l'ensemble des Maires afin de les informer de la situation. Le Maire donne le compte rendu de cette réunion. Il en ressort que la baisse des effectifs est significative, il a été annoncé que 15 familles de Grignols avaient retiré les enfants du Groupe Scolaire, des raisons supposées ou avérées ont été avancées.

Une nouvelle réunion du SIVOS va être programmée.

-006- VŒUX 2018 :

La cérémonie de présentation des vœux est fixée au Vendredi 05 Janvier 2018 selon la formule habituelle.

Après en avoir discuté et afin de sensibiliser les nouveaux habitants à la vie du village, Monsieur Le Maire se propose d'amener les invitations aux personnes qui viennent d'arriver sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

GENDARMERIE :

Le Maire donne le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue ce jour, elle avait pour but de présenter le mode de réflexion visant à modifier le principe de fonctionnement actuel de la gendarmerie. Les points suivants ont été abordés :

- Modification des horaires d'ouverture au public des brigades locales

- La possibilité des déposer les plaintes en ligne
- Le passage des gendarmes en Mairie de manière plus régulière

Mariage Marie MASSE :

Le Maire fait passer un carton de remerciements suite au mariage célébré le 28 Octobre .

Invitation Foire aux Chapons :

L'association des Producteurs de chapon de Grignols a invité le Conseil Municipal à l'inauguration de la Foire du 17 Décembre 2017.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il sera intronisé à la Confrérie du Chapon ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.